

# Résumé de l'étude d'impact du projet de desserte en gaz naturel de la ZIP de Saguenay

## Justification du projet

Le projet vise à faire un prolongement de 13,8 km du réseau gazier d'Énergir à partir du réseau existant situé à proximité de Bagotville afin de raccorder la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Saguenay et plus particulièrement l'usine de transformation de minerai que Métaux BlackRock (MBR) projette d'y construire.

MBR compte utiliser le gaz naturel comme source d'énergie compétitive et moins émettrice en termes de GES que les autres produits pétroliers ou le charbon.

## Le tracé

### Choix du tracé

Le processus de sélection du tracé optimal a tenu compte dans ses critères de localisation des enjeux identifiés et des impacts potentiels anticipés sur différentes composantes telles que :

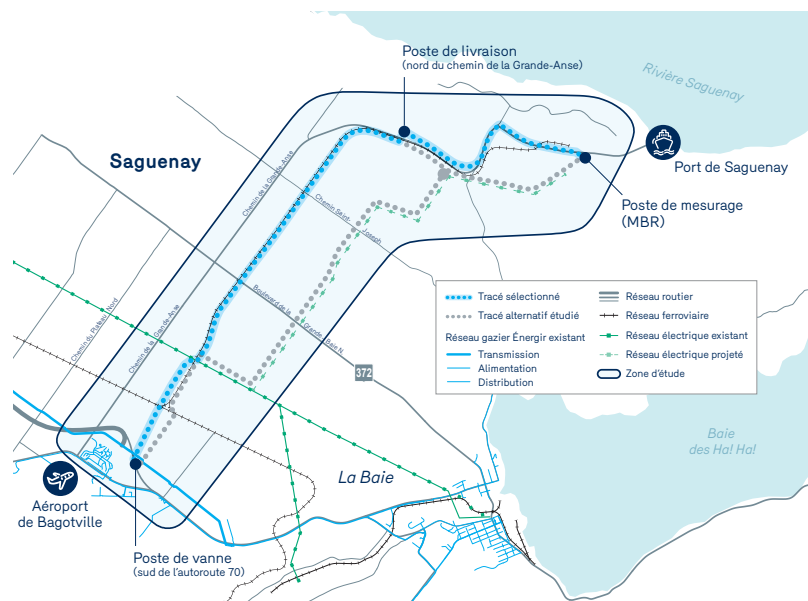
- les milieux humides;
- le milieu hydrique;
- l'agroforesterie;
- les composantes floristiques et fauniques;
- l'ingénierie;
- la construction;
- l'archéologie;
- l'utilisation du territoire par les autochtones et;
- les critères socioéconomiques.

L'objectif était d'obtenir un tracé à la fois **optimal sur les plans environnemental, humain et technique.**

### Tracé sélectionné

À la suite de l'analyse, le tracé retenu est celui longeant majoritairement la voie ferrée appartenant à l'Administration portuaire de Saguenay (APS).

Il s'agit du tracé de **moindre impact qui privilégie l'utilisation d'emprises existantes** (routes, emprise désaffectée d'un corridor de lignes électriques), l'utilisation de terrains d'APS ou pour lesquels APS détient des options d'achat et qui respecte les critères de localisation visant un parcours **majoritairement adjacent à une infrastructure existante** (voie ferrée d'APS).



# Détails du projet

## Infrastructures requises



1

### 1 Conduite de transmission – 9,2 km

- Diamètre extérieur : 16 pouces (406,1 mm)
- Matériau de la conduite : acier
- Pression : 7 070 kPa
- Emprise permanente d'environ 20 m de largeur située sur près de 2,3 km à l'intérieur de l'emprise de l'ancienne ligne d'Hydro-Québec et ensuite adjacente au côté sud-est de la voie ferrée de desserte de la ZIP sur 6,7 km

### 2 Conduite d'alimentation – 4,6 km

- Diamètre extérieur : 12 pouces (323,1 mm)
- Matériau de la conduite : acier
- Pression : 2 400 kPa
- Emprise à l'intérieur de voies de circulation (chemins de la Grande-Anse et du Quai Marcel-Dionne)

### 3 Poste de livraison

- Localisé en bordure nord du chemin de la Grande-Anse, à environ 1,5 km à l'ouest de l'intersection avec la route de l'Anse-à-Benjamin

### 4 Postes de vannes

- Situés aux extrémités de la conduite de transmission
- Permettront d'isoler une section de la conduite
- Servira à abaisser la pression entre la conduite de transmission et la conduite d'alimentation

### 5 Poste de mesurage

- Situé sur le terrain de Métaux BlackRock
- Permettra de mesurer le volume de gaz naturel livré au client



2



3



4



5

## Survol des principaux impacts et mesures d'atténuation



Dans le cadre de l'étude d'impact, les composantes environnementales susceptibles d'être affectées ont été identifiées afin de mesurer les impacts potentiels et ainsi d'identifier les mesures d'atténuation à mettre en place pour minimiser les impacts sur ces composantes.

Deux composantes seront plus particulièrement affectées, soit :

### Milieux humides

#### Impacts

- Atteinte temporaire des fonctions écologiques de base sur l'ensemble des milieux humides touchés à l'intérieur de l'emprise permanente et des aires de travail temporaires
- Perte totale d'environ 0,8 ha de milieux humides en raison de l'installation des postes de vannes et de livraison

#### Mesures d'atténuation

- Construction en hiver sur sol gelé pour les milieux humides
- Protection des 30 premiers centimètres de sol lors des travaux d'excavation pour faciliter la reprise du couvert végétal
- Compensation des impacts dans les cas où l'impact résiduel s'avère important ou possibilité de réaliser un projet de compensation en collaboration avec le milieu

### Superficies forestières

#### Impacts

- Perte permanente de superficies forestières productives limitée à l'emprise permanente totalisant 9,2 ha

#### Mesures d'atténuation

- Réduction du contrôle de la végétation indésirable sur l'emprise permanente
- Suivi sur une période de 5 ans de la régénération de la végétation dans les aires de travail
- Compensation des propriétaires pour les pertes de récoltes actuelles et futures et la perte d'arbres en bordure des superficies

## Autres impacts potentiels et mesures d'atténuation



Le projet entraînera généralement peu ou pas d'impacts sur la qualité de l'air, les émissions de GES, les eaux de surface, le poisson et son habitat, la faune et ses habitats, l'utilisation du territoire, les infrastructures et les services, les emplois et l'économie, les conditions socioculturelles, les ressources patrimoniales et architecturales et l'environnement sonore.

### Culture des terres

#### Impacts

- Peu d'impact sur les pratiques culturelles

#### Mesures d'atténuation

- Mise en place de mesures d'atténuation relatives à la protection du sol arable, de la décompaction des sols et aux infrastructures de drainage
- Suivi du rendement des cultures sur le seul champ traversé par le tracé
- Compensation pour les pertes de récoltes

### Cours d'eau

#### Impacts

- Perturbation possible des cours d'eau en raison des travaux de construction pouvant affecter les débits, la sédimentation, les rives, la végétation aquatique, l'érosion et le transport de sédiments

#### Mesures d'atténuation

- Méthodes de traverses établies en fonction de la sensibilité des cours d'eau
- Stabilisation des cours d'eau
- Remise en état de la bande riveraine par la plantation d'arbustes et d'arbres, lorsqu'appropriée

### Qualité de vie

#### Impacts

- Peu ou pas d'impact sur la qualité de vie des résidents de la route 372 et du chemin Saint-Joseph

#### Mesures d'atténuation

- Présence de la conduite signalée par des panneaux.
- Mise en place d'un plan de mesures d'urgence spécifiquement pour la construction afin d'assurer la sécurité des citoyens, des travailleurs et des employés d'Énergir
- Choix de la localisation des installations hors sol visant à réduire les inconvénients liés au bruit et aux risques d'accident

## Sécurité



L'analyse des risques technologiques réalisée dans le cadre du projet montre que les probabilités d'occurrence d'un accident important sont faibles particulièrement pour la conduite souterraine. Quant aux installations hors sol, l'aménagement du territoire à proximité est jugé conforme aux critères du Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM). Le projet sera réalisé selon les meilleures pratiques de l'industrie en respectant les normes et codes applicables. La mise en place de mesures de protection contribuera également à réduire les risques technologiques. Par exemple, la conduite sera protégée par un système cathodique visant à prévenir la corrosion.

Le prolongement de la conduite à construire dans le cadre du projet sera intégré au plan de mesures d'urgence rigoureux d'Énergir.

## Processus réglementaire



Le projet est soumis à un strict processus réglementaire environnemental qui inclut notamment :

- Loi sur la qualité de l'environnement
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Obtention de divers permis auprès d'organismes comme :

- Ville de Saguenay
- Administration portuaire du Saguenay
- MELCC
- CPTAQ
- Utilités publiques (voies ferrées, routes, lignes électriques, etc.)
- Autres

## Information et consultation



Énergir s'est engagée dans une démarche structurée d'information et de consultation auprès des parties prenantes concernées par le projet et du public. L'objectif de cette démarche est de rendre accessible l'information la plus complète possible et, parallèlement, de recueillir et considérer les questions et commentaires.

Le processus d'information et de consultation dans le cadre de l'étude d'impact comprenait les éléments suivants :

- Communication médiatique
- Consultations publiques sur les enjeux du projet par le MELCC du 6 août au 6 septembre 2018
- Consultation auprès des parties prenantes, des collectivités et des autochtones
  - Consultation des communautés autochtones
  - Consultations particulières
  - Séance portes ouvertes le 26 septembre 2018

La démarche d'information et de consultation est un processus continu qui a débuté dès la conception du projet et qui se poursuit tout au long de ce dernier.

### Consultation de l'étude d'impact complète

L'étude d'impact complète peut être consultée au Registre des évaluations environnementales du MELCC [www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca).



100%  
post-consumption fibres

## Questions ou commentaires

Contactez-nous! Énergir s'engage à demeurer en communication avec le public et ses parties prenantes intéressées. Les questions et les commentaires peuvent en tout temps nous être communiqués.

**Projet.ZIPSaguenay@energir.com**

**1 877 758-1787**

[energir.com/fr/a-propos/lentreprise/grands-travaux/saguenay](http://energir.com/fr/a-propos/lentreprise/grands-travaux/saguenay)

**energir**

le  
nouveau  
Gaz  
Métro